



COMMUNIQUE DE PRESSE
31 janvier 2019

Inaptitude physique du salarié : regards croisés entre l'approche médicale et juridique

Service de Santé au Travail Interentreprises, l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84), invite ses adhérents à une conférence dédiée au risque d'inaptitude médicale le mercredi 6 février. Un rendez-vous qui s'inscrit dans la mission de prévention de l'association et des actions collectives inter-entreprises qu'elle propose tout au long de l'année. Animée par un médecin du travail et un avocat, cette conférence a pour objectif d'apporter un éclairage à la fois médical et juridique sur le risque d'inaptitude physique du salarié.

Tout salarié peut un jour se retrouver dans une situation difficile et risquer une inaptitude médicale c'est pourquoi tout chef d'entreprise doit avoir les moyens de réagir face à ce type de problématique. Cependant, la complexité de la réglementation et son évolution constante peuvent la rendre difficile à appréhender. L'AIST 84 propose donc à ses adhérents de les conseiller et de les accompagner.

Mercredi 6 février, une soixantaine de chefs d'entreprises du territoire participeront à cette soirée de la prévention dédiée au risque d'inaptitude physique du salarié.

Dans quels cas l'inaptitude médicale au travail peut-elle être prononcée ? Quelle procédure respecte le médecin du travail ? Que mentionne l'avis d'inaptitude médicale ? Le salarié ou l'employeur peut-il contester l'avis d'inaptitude ? Que recouvre l'effort de reclassement imposé aux employeurs ? Que se passe-t-il si le reclassement est impossible ou refusé par le salarié ? Quelles sont les indemnités versées lors d'un licenciement pour inaptitude au travail ? Que se passe-t-il en cas d'inaptitude médicale d'un salarié en contrat à durée déterminée ?

Animée par le Docteur Pierre CORNUT, médecin du travail à l'AIST 84, et Maître Olivier BAGLIO, avocat associé du cabinet AXIO inscrit au barreau d'Avignon, cette conférence permettra d'aborder ces questions et d'y apporter un éclairage à la fois médical et juridique.

Lieux d'échanges, les « soirées de la prévention » permettent aux chefs d'entreprise et salariés d'échanger sur leurs problématiques de santé et sécurité au travail et de partager des bonnes pratiques. Retrouvez cet évènement dans notre agenda 2019 sur notre site internet www.aist84.fr et inscrivez-vous en ligne.

Si la surveillance de l'état de santé est notre mission la plus connue, notre rôle ne s'arrête pas là. Nos spécialistes conseillent et accompagnent nos adhérents dans la mise en place de mesures de prévention à travers des actions individuelles et collectives, inter et intra-entreprises, dans le but de préserver la santé physique et mentale de leurs salariés, d'améliorer leurs conditions de travail et de développer une culture de prévention. Des actions qui ne peuvent que contribuer au bon fonctionnement de leurs entreprises et à leur pérennité.

Contacts :

Yann Le Cam - Directeur **Lola Jehlen - Chargée de communication**
06.25.53.03.47 07.71.92.92.72
y.lecam@aist84.fr l.jehlen@aist84.fr

www.aist84.fr

facebook